AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (25)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Courtois, 28 janvier 1886

# Jean-Baptiste André Godin à monsieur Courtois, 28 janvier 1886

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)
Collation1 p. (318v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Courtois, 28 janvier 1886, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51833

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### **Présentation**

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction28 janvier 1886
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireCourtois [Lyon]
Lieu de destination107, cours de la Liberté, Lyon (Rhône)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

# **Description**

RésuméGodin informe Courtois qu'il lui a fait adresser les numéros du journal *Le Devoir* contenant ses études sur l'hérédité de l'État. Il lui envoie l'étude sociale n° 6, *Ni impôts, ni emprunts* qui rassemble ces études.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

#### Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Livres Œuvres citées

- « L'hérédité nationale ne doit pas s'exercer sous la forme d'impôt», Le Devoir, t. 9, n° 378, 27 décembre 1885, p. 801-803. [En ligne: <a href="https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/819/80/835/0/0">https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/819/80/835/0/0</a>, consulté le 6 novembre 2023]
- « Fin des monopoles par l'hérédité de l'État », Le Devoir, n° 385, 24 janvier 1886, p. 50-53. [En ligne : <a href="https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/53/80/838/0/0">https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/53/80/838/0/0</a>, consulté le 6 novembre 2023]
- « La féodalité financière et l'hérédité de l'État », Le Devoir, n° 383, 10 janvier 1886, p. 17-20. [En ligne : <a href="https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/20/80/838/0/0">https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/20/80/838/0/0</a>, consulté le 6 novembre 2023]
- « Les emprunts, les impôts et l'hérédité de l'État », Le Devoir, n° 384, 17 janvier 1886, p. 33-35. [En ligne : <a href="https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/36/80/838/0/0">https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/36/80/838/0/0</a>, consulté le 6 novembre 2023]
- « Les erreurs sur la réforme des impôts », Le Devoir, t. 9, n° 374, 8 novembre 1885, p. 690-693. [En ligne : <a href="https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/708/70/835/0/0">https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/708/70/835/0/0</a>, consulté le 5 novembre 2023]
- « Ni impôts nouveaux, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base de ressources », *Le Devoir*, t. 9, n° 375, 15 novembre 1885, p. 706-709. [En ligne : <a href="https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/724/70/835/0/0">https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/724/70/835/0/0</a>, consulté le 5 novembre 2023]
- « Ni impôts nouveaux, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base de ressources », *Le Devoir*, t. 9, n° 376, 22 novembre 1885, p. 722-724. [En ligne : <a href="https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/740/70/835/0/0">https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/740/70/835/0/0</a>, consulté le 6 novembre 2023]
- « Ni impôts nouveaux, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base des ressources publiques », Le Devoir, t. 9, n° 376, 13 décembre 1885, p. 769-772. [En ligne: <a href="https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/787/100/835/0/0">https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/787/100/835/0/0</a>, consulté le 6 novembre 2023]
- « Ni impôts nouveaux, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base des ressources publiques », Le Devoir, t. 9, n° 377, 20 décembre 1885, p. 785-787. [En ligne: <a href="https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/803/100/835/0/0">https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/803/100/835/0/0</a>, consulté le 6

- novembre 2023]
- « Ni impôts nouveaux, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base des ressources publiques », Le Devoir, t. 9, n° 377, 29 novembre 1885, p. 738-741. [En ligne: <a href="https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/759/70/835/0/0">https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.9/759/70/835/0/0</a>, consulté le 6 novembre 2023]
- Godin (Jean-Baptiste André), Études sociales n° 6 : Ni impôts, ni emprunts. L'hérédité de l'État dans les successions, base des ressources publiques, Guise, Librairie du Familistère, [1886].

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

28 janvier 1886

00

Cher Monsieur Courteis, lettre du 91 décembre dernier. Je vous ai fait adresser cheque somaine les minéras de Devair contenant mer étuder sur l'Heredite de l'Etat, et je vous adherre, par ce courrier, la sinième étude sociale: No import , ne emprents Dans laquelle ces estudes

Penille agreer, Cher Monsceur, L'assurance de mon dévouvement.

Godin (1)